

Pour tous les types de routes, le système innovateur de panneaux odonymiques Aérovision est conçu de façon à minimiser les charges sur les différentes structures de support tout en respectant les recommandations du « Guide des bonnes pratiques » de l'AQTR. Faite d'aluminium extrudé, sa forme aérodynamique réduit la résistance de l'enseigne au vent (EPA) de plus de 70 % par rapport à sa surface et réduit considérablement l'effet d'oscillation des structures de support. Plus visible que les panneaux standards de part leur format et leur positionnement, Aérovision améliore à la fois l'efficacité et la sécurité et répond en ce sens aux besoins d'une population vieillissante. De fait, les panneaux odonymiques Aérovision rehaussent l'image municipale tout en augmentant le temps de réaction des conducteurs.

- > Augmente la visibilité
- > Prolonge la vie utile des infrastructures
- > Améliore la sécurité des usagers de la route

Informations techniques

N° de produit	A12X60DF	 <p>Video Noms de rue Aérovision FR</p>
Dimensions		
largeur :	1524 mm (60")	
hauteur :	305 mm (12")	
poids :	13,6 kg (30 lb)	
lettrage générique :	51 mm (2")	
spécifique, Min :	134 mm (5,25")	
spécifique, MAJ :	178 mm (7")	
Matériaux		
panneau :	Aluminium 6063T-5 extrudé	
attaches :	Acier inoxydable	
pellicule, fond :	Grade « Diamant », type XI	
pellicule, lettrage :	Renversé, film translucide ou sérigraphie	
Couleurs de pellicule	Bleu standard, Vert, Blanc (autres couleurs sur demande)	

Options d'installation

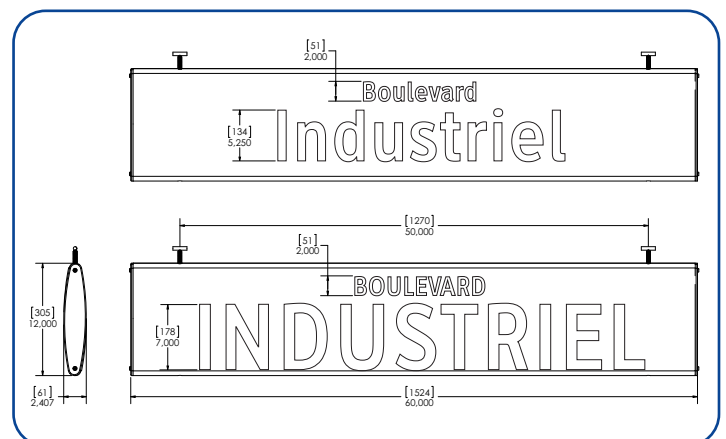


Sous feu de circulation, (inst. standard)
#SST3A

Sur potence existante, entre les feux
#SST2A

Potence Aérovision avec logo
#PT1A5
#PT1A5L

Potence spécialisée avancée
#PT4A5
centrale
#PTT1A5L



Utilisation recommandée

Les panneaux Aérovision sont généralement installés aux carrefours de grandes artères comme les grands boulevards et les routes principales. Étant donné le grand nombre de possibilités d'installation, les panneaux Aérovision ont été conçus pour s'adapter à tous les besoins et à toutes les situations.



Sous feu de circulation, convient aux feux horizontaux communs



Sur potence existante, convient aux feux verticaux et certains lampadaires



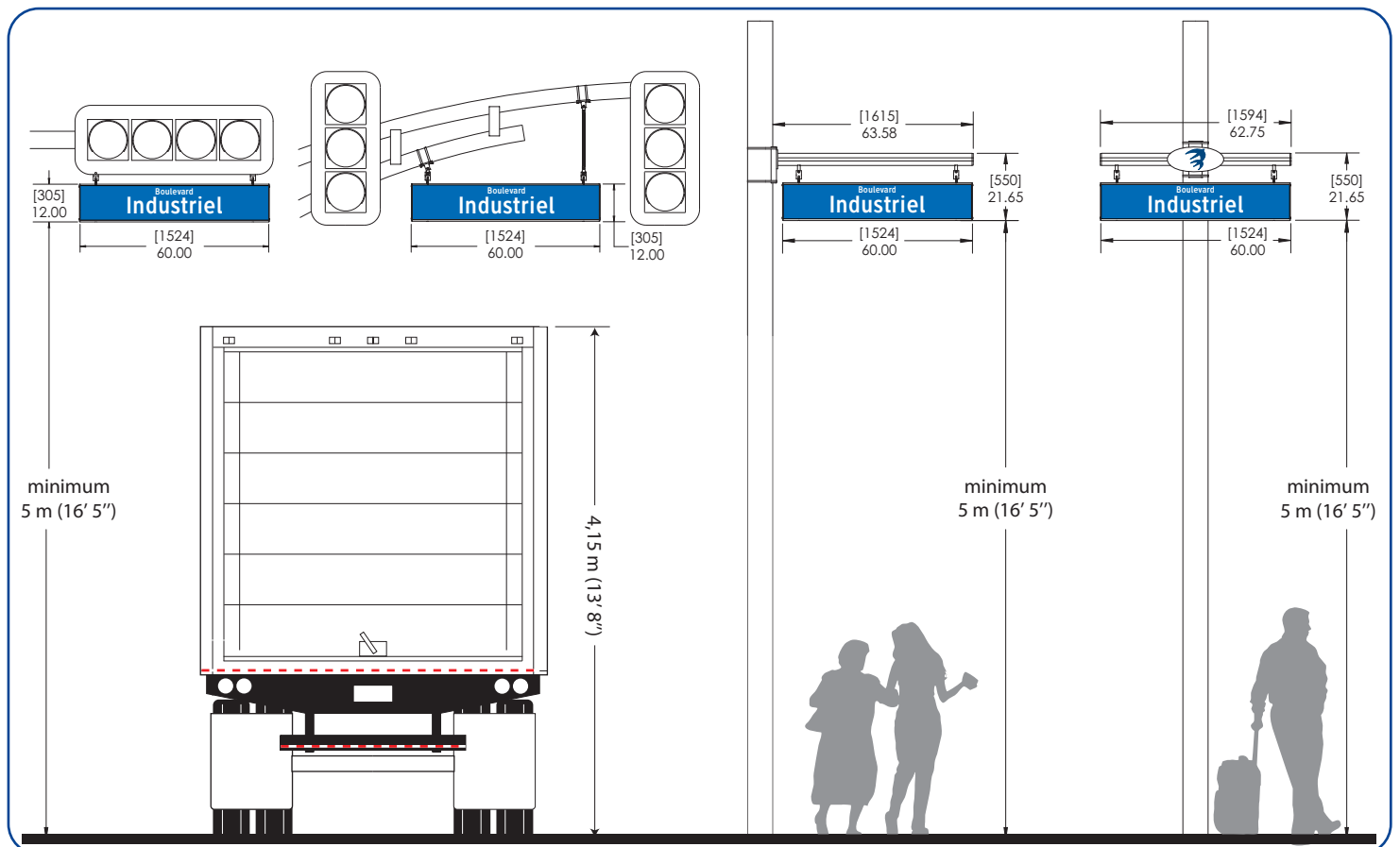
Sur potence Aérovision (avec ou sans logo), pour poteau existant



Potence avancée ou centrale, nécessaire lors de cas particuliers

Installation recommandée

Selon les normes du Ministère du Transport du Québec (M.T.Q.), le maximum en hauteur que peuvent atteindre les véhicules est de 4,15 m (13' 8"). C'est le cas des semi-remorques et autres véhicules lourds. C'est pourquoi il est impératif de respecter un dégagement de 5 m (16' 5") en tout temps afin d'éviter les risques de collision en hauteur avec ces véhicules.



Entretien recommandé

Considérant leur robustesse et leur grande durabilité, les panneaux Aérovision ne nécessitent que peu d'entretien. Une simple inspection annuelle détaillée est recommandée afin de s'assurer que chaque unité soit en bon état.